

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 47/1956 (1956)

**Artikel:** Genève  
**Autor:** Grandjean, Henri  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-114461>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Genève

### Département et Office de l'enfance

La mise à jour de la législation genevoise est presque terminée. Elle a obligé le département à revoir les lois, les règlements et de multiples arrêtés. Tout ce qui est périmé sera abrogé ; le reste sera réimprimé sous une forme facile à consulter. On a exhumé à cette occasion une loi de 1816 sur l'organisation de l'Observatoire qui a dû, on le conçoit aisément, faire l'objet d'une sérieuse mise au point !

La loi sur l'instruction publique, si récente qu'elle fût, avait été modifiée sur quelques points de détail ; elle l'a été encore cette année, les traitements du personnel primaire ayant été augmentés et l'énumération des écoles secondaires, modifiée, puisque les écoles d'art avaient été séparées, par décision administrative, du complexe des Arts et métiers.

Toute l'organisation de l'Office de l'enfance et la répartition des tâches entre ses divers services est en cours de révision, un député ayant proposé une modification de la loi de 1937. Mais avant qu'une décision n'intervienne, les réformes entreprises précédemment se poursuivent activement.

Le contrôle médico-sportif, transféré à la polyclinique médicale, a passé sous la direction générale du Professeur Eric Martin, chef de cette polyclinique ; il ne dépend plus du service médical des écoles.

La clinique dentaire des écoles, réservée aux seuls élèves de l'enseignement primaire, verra probablement son champ d'action élargi pour les enfants à l'âge préscolaire et, peut-être, pour les adolescents, les professeurs de l'Institut de médecine dentaire ayant présenté un projet général d'extension de la prophylaxie dentaire.

Le nouveau tuteur général, M. Pierre Zumbach, est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 1956. La réorganisation du service, très avancée sous la direction précédente grâce à la collaboration d'une société fiduciaire, s'est poursuivie. Le nombre des tutelles et curatelles est si grand qu'il a fallu augmenter celui des « groupes » entre lesquels elles sont réparties.

Une comparaison montrera mieux que tous les commentaires les transformations intervenues : en 1936, au moment où ce service a été transféré du Département de justice et police à celui de l'instruction publique, il comptait deux personnes, le tuteur et un secrétaire ; il occupe actuellement vingt-quatre personnes, dont trois tuteurs adjoints.

L'an dernier, nous annoncions le décès inattendu du regretté Edouard Laravoire, chef du service d'observation médico-pédagogique des écoles. Son successeur est le Dr Yves Chesni. M<sup>me</sup> Marguerite Fert est devenue directrice pédagogique adjointe et inspectrice des classes et des instituts spéciaux. Plusieurs équipes, composées chacune d'un médecin, d'un psychologue et d'un pédagogue, trient les cas et les répartissent entre les institutions. Ce service est en plein développement et s'occupe — ce qui est nouveau — du dépistage dès l'âge préscolaire. Pour les élèves de l'enseignement secondaire, inadaptés scolaires et difficiles dont le

service ne s'occupait que trop rarement, un maître secondaire vient d'être désigné. Pour repérer systématiquement les élèves atteints de troubles de l'ouïe, un service audiométrique a été créé.

Les services d'observation des écoles et du tuteur général ne peuvent plus se contenter de leurs locaux. Il faut en trouver d'autres suffisamment spacieux ; ce n'est guère facile, toute l'administration cantonale étant à l'étroit.

Le service de protection des mineurs entend ne pas limiter son action à l'intervention pénale et à la répression. La prévention vaut mieux. Dans cette intention, il a constitué un groupe de travail où sont représentées les institutions privées s'occupant de la jeunesse.

Depuis plusieurs années, un comité privé réunit des fonds pour créer une « maison des jeunes », confessionnellement neutre, suffisamment attrayante pour retenir les adolescents loin des multiples tentations qu'offre la vie contemporaine. Ce projet semble près d'aboutir avec l'appui des autorités. Rappelons que l'Union chrétienne des jeunes gens a transformé déjà dans la même intention, il y a deux ou trois ans, son immeuble de la rue Général Dufour. Mais il y a place à Genève pour plus de deux institutions analogues ; certains préconisent même leur création dans chaque quartier.

Dans le même souci de protéger l'adolescence contre l'influence de certains films, le chef du département a pris l'initiative de créer un ciné-club destiné aux jeunes gens âgés de 15 à 20 ans. La direction en appartient à un comité représentatif de divers groupements de jeunes, assisté d'une commission technique où figurent les directeurs de salles et le département.

L'Ecole des parents, qui contribue également à lutter contre les difficultés scolaires et extrascolaires, est désormais subventionnée par le département.

### Enseignement primaire

Le volume des affaires ne cessant d'augmenter, un inspecteur d'écoles, M. Emile Bölslerli, a été adjoint à la direction de l'enseignement primaire. Plusieurs nouveaux inspecteurs sont entrés en fonction au cours de l'année : MM. Marcel Kister et Jacques Delétraz ; M. Jean-Claude Bois assure l'intérim de M. Bölslerli et M<sup>me</sup> Fernande Schnyder, celui de M<sup>me</sup> Annelise Jotterand dont le congé s'est prolongé pendant l'année 1955-1956. Nous avons signalé plus haut que M<sup>me</sup> Marguerite Fert est devenue inspectrice des classes spéciales.

Le nombre des élèves n'est pas encore stabilisé, aussi a-t-il été nécessaire d'ouvrir encore vingt-cinq classes, parmi lesquelles trois classes d'adaptation enfantines, ce qui est une innovation, les classes spéciales n'existant précédemment qu'au degré primaire. On pense que les effectifs cesseront bientôt d'augmenter à un rythme aussi rapide que ces huit dernières années.

A côté des pavillons provisoires — un provisoire qui risque bien de durer — la Ville et les communes font construire de nouvelles écoles ou votent les crédits pour entreprendre les constructions. L'annexe, de douze classes, de l'école Trembley est en chantier ; le crédit pour onze classes à la rue de la Nouvelle-Héloïse vient d'être accepté. Onex

construit deux classes, Plan-les-Ouates, deux (et bientôt deux autres). Chêne-Bourg projette d'édifier douze classes ; Vernier, neuf, à Aïre ; à Cointrin, les six classes envisagées se révèlent d'emblée insuffisantes et il faudra revoir les plans et les amplifier. Six nouvelles classes d'observation seront adjointes à la Maison des Bougeries.

Le recrutement du corps enseignant se poursuit à un rythme assez satisfaisant. Quarante-et-un candidats reçoivent leur brevet d'aptitudes à l'enseignement, le 26 juin 1956, au cours d'une cérémonie où les nouveaux directeurs des Etudes, MM. Samuel Roller et Roger Nussbaum, exposèrent les projets d'aménagement des « Etudes pédagogiques ». Le Mail, dont la réputation d'école expérimentale et d'application a franchi les frontières, ne suffit plus à recevoir les élèves-maîtres. Depuis longtemps les cours sont dispersés dans divers locaux et les stagiaires sont répartis dans cent douze classes de nombreuses écoles. On caresse le projet de regrouper ces activités dans une « maison des études ». En attendant, la nouvelle école du parc Geisendorf devient, dès septembre 1956, l'école d'application où seront réunis les maîtres chargés des stagiaires.

Mais le recrutement massif devra se poursuivre encore pendant plusieurs années avant que tous les suppléants actuellement chargés de tenir les classes puissent être relevés par des instituteurs brevetés. Peut-être — mais n'y comptons pas trop, les illusions étant dangereuses — le relèvement des traitements permettra-t-il de mettre fin plus rapidement à la situation actuelle. Le Grand Conseil a voté une substantielle augmentation des traitements. Les candidats, payés pendant leurs trois ans d'études, reçoivent des indemnités plus fortes. Dès qu'ils sont nommés instituteurs (ou institutrices, les traitements étant égaux à Genève) ils débutent avec un traitement minimum de 8640 francs, auquel s'ajoutent douze augmentations annuelles de 320 francs et trois augmentations quadriennales de 400 francs, ce qui porte le maximum à 13 680 francs. Les chefs de famille, homme ou femme, reçoivent en outre une indemnité annuelle de 1152 francs. Les anciennes indemnités pour enfant, pour activités spéciales, pour principalat, subsistent. A tous ces traitements et indemnités s'ajoute une allocation de vie chère fixée, pour 1956, à 3/32<sup>es</sup>. Les maîtresses enfantines, les maîtres spéciaux (gymnastique, chant, couture, cuisine, etc.) voient aussi augmenter leurs traitements.

L'Union des instituteurs primaires — qui a fêté son cinquantenaire cette année au cours de diverses manifestations — doit être satisfaite du succès de ses demandes de « revalorisation » réitérées pendant bien des années.

Les travaux du plan d'études vont bientôt arriver à chef ; aussi bornons-nous à signaler, parmi les innovations, celle du cours d'hygiène élémentaire et de premiers soins donnés dans les septières années de filles, avec la collaboration de la Croix-Rouge genevoise.

Les classes primaires supérieures ont participé à quelques-uns des concerts offerts gracieusement aux écoliers par l'Orchestre de la Suisse romande. Elles ont entendu au cours de deux séances de musique symphonique la symphonie en ré majeur de Haydn, et quatre concerts de musique de chambre (quatuor et quintette à vent).

L'école primaire s'est associée au dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Lors des manifestations qui ont eu lieu au palais des Nations, six cents élèves ont dansé et chanté la ronde « Si tous les enfants du monde... » et joué le « Feuillu » de Jaques-Dalcroze.

### Enseignement secondaire et professionnel

Les pavillons destinés à recevoir les nouvelles classes aux campagnes Rigot et Cayla n'étaient pas prêts à la rentrée de septembre. En attendant de pouvoir les occuper, par échelons successifs, il fallut trouver des solutions provisoires. Les locaux universitaires de l'école d'architecture et de l'école d'interprètes accueillirent, jusqu'au 13 octobre, les classes du Collège, qui emménagèrent le 15 à la campagne Rigot. Elles furent rejoindes, quinze jours après, par les élèves du Collège Moderne, qui avaient occupé divers locaux — le jeudi y compris — et même l'école-club Migros. Les salles de sciences ne purent être utilisées que plus tard. A Cayla, les classes ménagères s'installèrent en novembre. On peut s'imaginer les perturbations causées par ces retards et le nombre d'horaires temporaires qui furent successivement en vigueur. Mais le résultat est excellent : les pavillons, très bien conçus, situés dans des cadres admirables, remportent tous les suffrages. Les parents qui les visitèrent purent se convaincre du bel effort accompli. Le médecin-chef des écoles a constaté que la santé des jeunes filles logées à Cayla est bien meilleure que celle de leurs condisciples restées dans le vieil immeuble de la rue Rousseau.

Au cours de l'année, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil un programme de grands travaux. Les écoles secondaires, à elles seules, y figurent pour 37,2 millions. Des commissions ont commencé l'étude de ce programme ; celle qui s'occupe des écoles a pu se convaincre, au cours de diverses séances et de plusieurs visites — dont celle du nouveau groupe scolaire du Belvédère à Lausanne — que les demandes de l'instruction publique restent dans des limites très raisonnables par rapport aux besoins. Espérons qu'il n'en sera pas de ce programme comme du précédent, qui fut repoussé en votation populaire en 1953. En attendant, les nouveaux pavillons adjoints aux groupes de Rigot et de Cayla, nécessaires pour septembre, sont presque achevés. La rentrée prochaine s'effectuera dans des conditions normales au jour fixé. L'enseignement de la gymnastique, réduit faute de salles, pourra retrouver presque partout son nombre régulier d'heures. Le département des travaux publics a entrepris de rénover et d'agrandir les laboratoires et salles de sciences naturelles, de physique et de chimie, du vénérable et vétuste Collège.

Le nombre des élèves ne cesse d'augmenter. Ils étaient 8602 au cours de l'année qui vient de s'achever, apprentis aux cours complémentaires et élèves des cours libres compris. L'augmentation des effectifs se poursuivra jusqu'en 1961 ou 1962, avant de se stabiliser quelque peu. Une intéressante brochure, préparée par des maîtres de l'Ecole complémentaire professionnelle et imprimée par les apprentis typographes, montre les conséquences que cet état de choses aura sur l'enseignement professionnel. Mais, en attendant, on a vu les répercussions

de ces forts effectifs sur les classes secondaires comprises dans la scolarité obligatoire. Trop d'élcoliers ne sont pas capables de s'adapter aux exigences de l'enseignement secondaire, celles-ci étant probablement exagérées par quelques maîtres, mais, certainement aussi, bien des parents s'illusionnant sur les aptitudes de leur progéniture. Aussi les conditions d'admission et de passage ont-elle été rendues plus sévères dans les écoles secondaires inférieures, afin de ne pas laisser traîner dans les classes des élèves qui y perdent leur temps, gênent les maîtres et retardent leurs condisciples mieux doués.

Les septièmes du Collège (408 élèves) n'étaient suivies que péniblement par quelques-uns ; vingt-quatre d'entre eux ont été réunis dans une classe dite d'orientation ouverte au Collège moderne ; on a pu en récupérer une partie des élèves qui, remis à flot, ne perdront pas une année dans leurs études ; d'autres seront capables de revenir en septième avec quelques chances de succès.

Diverses modifications de programme ont été arrêtées, avant que la révision générale du plan d'études secondaire inférieur ne soit achevée : le nombre de leçons de français et d'allemand a été augmenté dans les premières ménagères. Dans les écoles de mécanique, d'horlogerie et de métiers, les programmes ont été revisés avec la collaboration des commissions consultatives.

La loi sur l'instruction publique a été modifiée dans quelques-uns de ses chapitres. Le Technicum, dont le nom ne signifie pas grand-chose en français, s'appelle désormais l'Ecole supérieure technique et ses diplômés recevront bientôt, espérons-le, un titre correspondant vraiment à la valeur de leurs études. La loi a enregistré la séparation des Ecoles d'art de l'Ecole des arts et métiers. Un projet analogue pour l'Ecole complémentaire professionnelle a été accepté par le Conseil d'Etat et va être soumis au Grand Conseil ; son but est de faciliter l'action du Service des apprentissages sur cette école ; cette tendance existait déjà dans la loi sur l'Office de l'enfance de 1937, inexcutée sur ce point. Signalons à ce propos que M. R. Uldry, chef du service des apprentissages depuis janvier 1956, est convoqué aux séances hebdomadaires de la Conférence des directeurs des écoles secondaires, bien qu'il dépende du Département du commerce et de l'industrie. Toutes ces dernières mesures sont prises afin de faciliter l'étude de la loi cantonale sur la formation professionnelle.

Au cours de la mise à jour de la législation genevoise, tous les règlements des écoles ont été revus. Une série de dispositions qui se retrouvaient dans la plupart d'entre eux ont été réunies, revisées et complétées : ainsi est né le règlement général de l'enseignement secondaire, auquel se reporte chaque règlement d'école pour les questions générales. Un règlement sur les constructions des bâtiments secondaires, inexistant jusqu'alors, a été élaboré ; il se révèle bien nécessaire au moment où l'on projette tant de constructions. Espérons qu'il sera approuvé par le Conseil d'Etat.

Les écoles ont organisé comme d'habitude des conférences d'orientation pour les élèves, avec visites d'institutions. Pour le public, elles ont donné des récitals et organisé des expositions ; celle de l'Ecole ménagère se répète chaque année, celles de l'Ecole complémentaire professionnelle, du Collège Moderne, de l'Ecole des beaux-arts sont

moins fréquentes. Chaque fois, on est très étonné d'apprendre que ces manifestations sont des révélations, même pour ceux qui ne manquent pas une occasion de critiquer l'enseignement et de demander son adaptation aux nécessités nouvelles, tout en ignorant l'effort réel réalisé dans ce sens par les directions et le corps enseignant.

Cette année, l'école genevoise a eu la douleur de perdre deux de ses bons serviteurs. M. A. E. Roussy, doyen du Collège inférieur depuis dix-sept ans, et maître depuis 1919, a été enlevé à l'affection de ses supérieurs, de ses collègues et de ses élèves. Il était l'archiviste bénévole et l'historien de ce Collège auquel il a tant donné. Rappelons aussi qu'il a présidé pendant des années la « Compagnie de 1602 » et, qu'en cette qualité, il avait organisé d'une façon remarquable la commémoration du 350<sup>e</sup> anniversaire de l'Escalade. M. Gabriel Haberjahn, artiste sensible, qui avait été doyen des Ecoles d'art de 1942 à 1955, est décédé subitement, à l'issue d'une leçon. Il avait été le créateur, en 1935, de l'atelier de dessin de publicité qui a remporté un très grand succès, dû pour une bonne part au talent de cet homme modeste et fin.

M. Charles Rueff a succédé à A.E. Roussy en qualité de doyen du Collège inférieur ; MM. Emile Candaux et Paul Zimmermann sont devenus doyens des classes du Collège et du Collège moderne à la campagne Rigot.

M. Albert Seiler, professeur d'aérodynamique à l'Ecole des arts et métiers depuis dix ans et directeur de cette école depuis 1951, a démissionné pour revenir à l'industrie. En cette courte période, il a rempli sa tâche difficile avec conscience et a rendu de grands services. Pour le remplacer, dès la rentrée prochaine, le Conseil d'Etat a nommé M. Louis Huguenin, qui quitte un poste analogue au Technicum neuchâtelois de La Chaux-de-Fonds et du Locle, et dont l'expérience nous sera précieuse.

Les élèves de toutes les écoles secondaires ont eu le privilège d'assister à des concerts qui leur ont été généreusement offerts par l'Orchestre de la Suisse romande. Il y eut trois concerts symphoniques, où furent jouées la Deuxième symphonie de Beethoven et la Mer de Debussy, commentées avec une admirable clarté, et vingt séances de musique de chambre. En outre, le chœur et l'orchestre des Jeunesses musicales ont interprété le Gloria de Vivaldi. Il est heureux que l'ancienne tradition des concerts scolaires, interrompue naguère lors de la création des « Jeunesses musicales », ait été renouée et que l'initiation à la musique ne soit pas réservée aux seuls membres privilégiés de groupements, mais s'adresse aussi à ceux dont l'éducation est à faire.

Le Grand Conseil, par la modification de la loi sur l'assurance en cas de maladie du 10 mars 1956, a étendu l'obligation de l'assurance à tous les élèves des classes secondaires comprises dans la période de la scolarité obligatoire, alors que précédemment elle était limitée aux élèves de l'école primaire.

### Enseignement supérieur

Le programme des grands travaux, dont il est question dans le chapitre précédent, prévoit la construction de divers bâtiments universitaires, que mentionnait la précédente chronique (Instituts d'hygiène,

d'anatomie pathologique, de médecine légale et Ecole de chimie). Les crédits nécessaires sont évalués à 10 500 000 francs. La transformation du Museum municipal, après sa reconstruction ailleurs, n'est pas au programme, bien que la question ait évolué dans un sens plutôt favorable. Il faudra bien la régler sans trop tarder, l'effectif des étudiants ayant atteint, pour la première fois dans l'histoire de notre université, 2525, sans compter quelque cinq cents auditeurs.

Une grande commission s'est mise au travail pour préparer la célébration du 400<sup>e</sup> anniversaire de l'Université, qui coïncidera avec celui du Collège. Des historiques sont en cours de rédaction. Une souscription sera prochainement lancée, au profit de la construction de la Cité universitaire. La Caisse hypothécaire a déjà fait le geste de donner 10 000 francs.

Une célébration plus modeste a eu lieu cette année, celle du soixantequinzième anniversaire de l'Institut de médecine dentaire. Le président du Collège des professeurs de cet institut, M. Arthur-Jean Held, a écrit l'historique des vingt-cinq dernières années, et chaque professeur a fait celui de son service ; le tout a paru dans le numéro 4 de 1956 de la « Revue mensuelle suisse d'odontologie » (tiré à part).

L'année universitaire, comme ses devancières, a été marquée par de nombreuses mutations dans le corps professoral.

La mort a enlevé, en pleine activité, le 18 octobre 1955, M. Georges Tiercy, ancien recteur, professeur ordinaire d'astronomie et de météorologie et directeur de l'Observatoire, qui a joué un rôle éminent dans notre *Alma mater*. La veille, l'Ecole d'interprètes avait déploré le décès de M. G. B. Sandford. Le 20 février, le Dr Nicolas Betchov, professeur attaché d'hygiène à l'Ecole d'architecture, décédait aussi. Plusieurs anciens professeurs ont été également enlevés à l'affection de leurs collègues et étudiants : le Dr Jean Veyrassat, MM. Serge Karcevski, François Perroux et Otto Weissel.

L'inexorable limite d'âge privera l'Université des services du recteur, M. Henri de Ziegler, professeur ordinaire de langue et littérature italiennes, de M. Henri Reverdin, professeur ordinaire de philosophie, de M. Albert Jentzer, professeur ordinaire de chirurgie et chirurgien chef de l'Hôpital cantonal. Tous trois ont été nommés professeurs honoraires.

Les démissionnaires ont été l'objet de manifestations au cours desquelles les dates de leur carrière et les services rendus ont été célébrés.

M. Lucien Féraud, qui avait déjà été professeur extraordinaire, a quitté le Bureau international du travail et est rentré en qualité de professeur ordinaire de statistique à la Faculté des sciences économiques et sociales. M. Marc Sauter, professeur extraordinaire, est devenu professeur ordinaire d'anthropologie, et M. Arthur Linder, professeur ordinaire de statistique mathématique. M. le Dr Jean-Claude Rudler, agrégé, chef de service à l'Hôpital Laennec, à Paris, est appelé à succéder à M. Albert Jentzer en qualité de professeur ordinaire de chirurgie.

Plusieurs professeurs extraordinaire ont été nommés : M. le Dr John-Henri Oltramare, pour la chirurgie propédeutique ; M. le Dr Raymond Sarasin, pour la radiologie ; M. le Dr Michel Demole, pour la diététique ; M. Marcel Golay, pour l'astronomie et la météorologie avec la direction de l'Observatoire ; M. Alexandre Soloviev, pour les langues

et la littérature slaves ; M. Laurent L'Huillier, qui était chargé de cours, est professeur extraordinaire du droit des obligations ; M. Marc Vuagnat, chargé de cours, devient professeur extraordinaire de minéralogie spéciale ; M<sup>me</sup> Jeanne Hersch succède, en qualité de professeur extraordinaire de philosophie, à M. Henri Reverdin.

A l'Ecole d'architecture, trois professeurs attachés ont été nommés : M. André Vierne, responsabilités de l'architecte ; M<sup>me</sup> Christiane Du-nant, histoire de l'art et de l'architecture antiques ; M. Jean Valencien, technique financière.

Trois nouveaux professeurs associés ont été désignés : M. Marcel Monnier, encéphalographie et neurophysiologie appliquée ; M. Jacques Brocher, pathologie générale ; M. Georges Béné, physique.

Le nombre des chargés de cours a également été augmenté par la nomination de MM. Benoît Mandelbrot (théorie des variables aléatoires), Adrien Jayet (géologie et paléontologie du quaternaire), Bernard Glasson (prescription et matières médicales), Daniel Poyan (explication d'auteurs espagnols). Dix nouveaux privat-docents ont été habilités à enseigner.

Le 18 mai, la faculté de droit a fêté les trente ans d'enseignement des professeurs Erich Kaden et Paul Carry.

Lors du « dies academicus », des doctorats honoris causa ont été décernés à MM. Paul Humbert, Herbert Mc Lean, Joseph Chompret, Adolf Roos et René Boisson.

Le recteur sortant de charge, M. Henri de Ziegler, a présenté son successeur, M. Paul Wenger, qui sera recteur de 1956 à 1958, ainsi que les nouveaux membres du Bureau du Sénat. M. Jaques Courvoisier, de la faculté de théologie, devient vice-recteur.

Plusieurs doyens ont décliné le renouvellement de leur charge : MM. Edouard Paréjas (sciences), Walter Jung (droit), Fernand Châtillon (médecine). Ils sont remplacés respectivement par MM. Fernand Chodat, Jean Graven, Eric Martin ; M. Franz Leenhardt devient doyen de la faculté de théologie à la place du nouveau vice-recteur. Les autres doyens restent en fonctions. Selon l'usage, le recteur sortant, M. H. de Ziegler, devient président de la Commission administrative de l'Université, ainsi que de celle de l'Ecole d'architecture. M. Arthur-Jean Held cède la présidence du collège des professeurs de l'Institut de médecine dentaire à M. Etienne Fernex.

\* \* \*

La XIX<sup>e</sup> conférence internationale de l'instruction publique, convoquée par l'Organisation des Nations Unies et le Bureau international d'éducation, s'est tenue à Genève du 9 au 17 juillet. Les objets à l'ordre du jour étaient l'inspection de l'enseignement, l'enseignement des mathématiques dans le second degré et, comme d'habitude, les rapports sur le mouvement éducatif dans les divers Etats. M. le Conseiller d'Etat Alfred Borel, chef du Département genevois de l'instruction publique, premier délégué de la Suisse, a été nommé président de la conférence. Le soussigné a présenté, comme ces dernières années, le rapport sur le mouvement éducatif en Suisse. Les délégués de nombreux pays ont

eu l'occasion d'aller à Lausanne, où la municipalité les a très aimablement reçus, pour visiter le groupe scolaire du Belvédère. Plusieurs pays ont été nouvellement admis au B.I.E. : la République populaire de Bulgarie, le Japon, la Tunisie et le Maroc. L'Ukraine, la Biélorussie et la Roumanie ont organisé un stand à l'exposition permanente de l'instruction publique ; dix autres pays ont changé le matériel exposé. La Suisse, à cette occasion, a transformé complètement son stand, suivant les plans établis par les professeurs et les élèves architectes d'intérieur des Ecoles d'art de Genève.

HENRI GRANDJEAN,

*secrétaire général du Département de l'instruction publique et directeur de l'enseignement secondaire.*

## Jura bernois

Il est des années de grâce, et des années de disgrâce. L'année 55-56 a été pour l'école jurassienne une période difficile, du fait de la pénurie persistante de maîtres d'école, mais une année fructueuse, riche de réalisations et de promesses.

*La pénurie de maîtres qualifiés* se fait sentir particulièrement dans les campagnes, ainsi que dans les établissements spéciaux. Ce n'est pas sans une certaine confusion que l'on constate la fuite des instituteurs vers les centres, l'abandon des campagnes. Non pas que tout soit plus avantageux à la ville, loin de là, et une certaine réaction se manifeste ; on a vu, pour la première fois sans doute dans l'histoire de la Ville, des postes vacants à l'école primaire de Bienne mis au concours une seconde, voire une troisième fois — alors qu'autrefois les autorités scolaires avaient le choix parmi les meilleurs maîtres du pays : en dépit des gros traitements de ville, les familles d'instituteurs se rendent compte qu'il n'y a pas tout bénéfice, lorsque s'établit le bilan des recettes et des dépenses de ménage.

*Les mesures les plus énergiques* ont été prises pour pallier les inconvénients de la pénurie :

Dans l'immédiat, et pour assurer la tenue de toutes les classes au cours de l'hiver 56-57, les candidats à l'enseignement de dernière année des écoles normales de Porrentruy et de Delémont subiront les examens de brevet en automne 56, et ce sera un contingent d'une vingtaine de nouveaux maîtres qui entreront immédiatement en fonctions. Présons que ces candidats donneront au printemps 57 leur leçon d'épreuve et n'obtiendront officiellement leur brevet qu'à cette époque.

Cette mesure, évidemment, n'est qu'un palliatif. Elle n'accroît pas le nombre des candidats à l'enseignement, elle ne fait que hâter leur préparation — avec tous les risques que cela comporte : lacunes, manque de maturation, dangers d'une solution facile. Les responsables de l'Ecole publique espèrent bien que cette mesure sera prise cette année pour la dernière fois, et que la pénurie étant enfin révolue, il sera possible de revenir à une application plus rigoureuse et plus judicieuse des dispositions légales sur la formation des instituteurs.